

TRAITE D'ALLIANCE DEFENSIVE
ENTRE LA REPUBLIQUE DE LETTONIE ET LA RE-
PUBLIQUE D'ESTHONIE.

Fermeement résolues de sauvegarder leur souveraineté nationale et l'indépendance acquises aux prix de tant de sacrifices ainsi que l'intégrité de leurs territoires la République de Lettonie et la République d'Esthonie ont décidé de conclure un traité d'alliance défensive.

Dans ce but ont été nommé en qualité de délégués plénipotentiaires savoir.... lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des dispositions suivantes :

Art. 1. — Les Hautes Parties Contractantes s'engagent à suivre une politique purement pacifique ayant pour but de maintenir et de resserrer les liens d'amitié ainsi que de développer les relations économiques avec toutes les nations et surtout entre les Etats Baltiques et les pays voisins.

Art. 2. — Afin de coordonner leurs efforts pacifiques, les deux Gouvernements s'engagent à se concerter sur les questions de politique extérieure d'une importance commune, et à se prêter une aide réciproque politique et diplomatique dans leurs rapports internationaux.

Art. 3. — Les Hautes Parties Contractantes s'engagent à s'aider réciproquement dans le cas où l'une d'elles serait attaquée, sans provocation de sa part, sur ses frontières actuelles.